

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET** : Subventions aux associations viticoles dans le cadre de l'aide au fonctionnement et à la promotion des produits agricoles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au titre de l'exercice 2016, à des associations et organismes viticoles des subventions pour un montant total de :

- 15 970 € au titre de la promotion des produits agricoles,
  - 10 000 € au titre de l'aide au fonctionnement,
- conformément aux tableaux annexés au rapport.

La dépense correspondante sera prélevée sur le budget départemental à hauteur de 25 970 € sur le chapitre 65, fonction 928, article 6574 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**